

**REUNION APEIU
PRESENTATION COLLEGE CHAUMETON
14 AVRIL 2022**

ORGANISATION DU COLLEGE



Principal :
M. BOISSET Jean-Marc

- **Représentant de l'Etat, il dirige le collège. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de l'établissement, de conduire sa politique pédagogique et éducative et d'assurer les relations avec les différents partenaires. Il suit les classes de 6° et de 3°.**

Principale Adjoint : Mme DELABRE Anne

- **Il seconde le Principal dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives. Il a notamment en charge la coordination de l'emploi du temps et de PRONOTE et assure le suivi de la SEGPA et des classes de 5° et 4°.**

Adjoint Gestionnaire : *Patrick ARFI*

- **Il seconde le Principal dans ses tâches de gestion matérielle, financière et administrative. Il est chargé des relations avec le Conseil Départemental pour les questions techniques et organise le travail des personnels ouvriers, d'entretien et d'accueil. Il s'assure du bon fonctionnement du service de restauration.**

INTENDANCE

- **Avec le concours d'une équipe de personnels techniques, elle veille au bon fonctionnement des services de restauration et de mise en propreté de l'établissement.**
- **Elle contribue à la sécurité des biens et des personnes et s'assure de la maintenance des équipements.**

LA DIRECTION

Les missions de la Vie Scolaire

- Prise en charge des élèves hors temps de cours.
- Éducation: apprentissage des règles de respect des autres, de soi, du matériel, du cadre de vie à travers le règlement intérieur.
- Socialisation : apprentissage des « savoirs-être » dans la vie en communauté, notamment par le biais des activités péri-éducatives.
- Responsabilisation : apprentissage de l'autonomie, à travers l'exercice du rôle d'élève et celui de délégué élève.

Les Conseillères Principales d'Éducation

- organisent le service des surveillants.
- surveillent l'assiduité et la ponctualité des élèves (sorties, absences, retards).
- organisent l'animation du temps scolaire (planification des activités...).
- assurent le suivi global des élèves, en partenariat avec les professeurs, l'assistante sociale, l'infirmière et la conseillère d'orientation-psychologue.
- favorisent pour tous l'apprentissage des règles de vie et de citoyenneté.
- Elles constituent un relais entre les élèves, les familles et les autres personnels de l'établissement. Leur situation privilégiée leur permet de repérer très vite les problèmes d'adaptation, de réussite, d'intégration, de discipline des élèves.

Les Assistants d'Éducation

- assurent la surveillance auprès des élèves.
- font appliquer le règlement intérieur.
- assurent un rôle éducatif.
- assurent le travail administratif de la Vie Scolaire (suivi des absences, accueil).
- sont en charge de l'aide aux devoirs.

la vie scolaire

Les Conseillères Principales d'Éducation, et les assistants d'éducation



LES INSTANCES



LA
COMMISSION
PERMANENTE



LA
COMMISSION
EDUCATIVE



LE CONSEIL
D'ADMINIS-
TRATION



CESC : COMITE
D'EDUCATION
A LA SANTE ET
A LA
CITOYENNETE



LE CONSEIL
DE
DISCIPLINE



COMMISSION
RESTREINTE
DES FONDS
SOCIAUX



Commissio
n hygiène
et sécurité

PARENTS ELUS



PARENTS ELUS

- Élus par les parents d'élèves chaque année dès le mois d'octobre,
- les représentants des parents d'élèves jouent un rôle de relais et de médiateur entre les familles, les professeurs et la direction de l'établissement.
- Ces "délégués" participent aux conseils d'administration et siègent aux différentes instances de représentation.



Les Missions

Il adopte le budget et le compte financier ; adopte le règlement intérieur de l'établissement

Il délibère sur l'information donnée, l'accueil et l'information des parents, les questions d'hygiène, de sécurité, santé...

Il donne son accord sur : le dialogue avec les parents, le programme de l'UNSS, les conventions passées par l'établissement, les voyages scolaires ;

Il adopte un plan de prévention de la violence ;

Il adopte la DGH , le projet d'établissement.....

**LE CONSEIL
D'ADMINIS-
TRATION**

Au moins
3 fois/an

Les Représentants

Le chef d'établissement
(président),

l'adjoint au chef d'établissement, le
gestionnaire,

le conseiller principal d'éducation
(CPE),

un représentant du CONSEIL
DEPARTEMENTAL

des représentants de la commune,
une (ou deux) personnalité(s)
qualifiée(s),

sept (ou six) représentants des
personnels enseignants,

trois (ou deux) représentants des
personnels de service et autres.

Des représentants des élèves élus

7 parents élus





LA COMMISSION PERMANENTE

la charge d'instruire les questions soumises à l'examen du conseil d'administration. Elle est saisie obligatoirement des questions qui relèvent de certains domaines : classes, dotations en heures d'enseignement, temps scolaire...C'est une émanation restreinte du conseil d'administration. Il adopte un plan de prévention de la violence ;

2 parents
élus



LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi par le chef d'établissement. Composé d'élus du conseil d'administration, il a compétence pour prononcer à l'encontre des élèves l'ensemble des sanctions prévues par le règlement intérieur. : avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, exclusion temporaire ou définitive de l'établissement ou de ses services annexes. Le conseil de discipline délibère et vote à bulletins secrets à la majorité des suffrages exprimés.

3 parents
élus



LA COMMISSION EDUCATIVE

Véritable dispositif alternatif au conseil de discipline, la commission éducative est destinée à favoriser le dialogue avec l'élève et à permettre l'adoption d'une mesure éducative et/ou une sanction appropriée. Elle examine les situations qui lui sont soumises pour avis au chef d'établissement qui peut prononcer les sanctions et mesures de réparation ou d'accompagnement.

2 parents
élus





**CESC : COMITE
D'EDUCATION
A LA SANTE ET
A LA
CITOYENNETE**

Il réunit, sous la présidence du chef d'établissement, les personnels d'éducation, sociaux et de santé et des représentants des enseignants, des parents et des élèves. Il organise des actions de prévention dans le cadre de ses missions : contribuer à l'éducation à la citoyenneté, préparer le plan de prévention de la violence, proposer des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion. Il définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risque.

**2 parents
élus**

Aides
financières

**COMMISSION
RESTREINTE
DES FONDS
SOCIAUX**

Le fonds social collégien est destiné à répondre à des situations difficiles que peuvent connaître des collégiens ou leurs familles pour assumer les dépenses de scolarité et de vie scolaire. Ce fonds est alimenté par une dotation de l'Etat. Les demandes sont instruites par l'assistante sociale scolaire et soumises à la commission dans le respect de l'anonymat de l'élève..

**2 parents
élus**

CONSEIL DE CLASSE

3 fois/an

Le conseil de classe est un lieu de dialogue et de concertation entre tous les acteurs de la communauté éducative, en particulier pour les élèves et **les parents au travers de leurs représentants.**

Il décrit et caractérise le groupe classe dans sa vie quotidienne mais il s'attache surtout à évaluer le travail et les résultats de chaque élève, dont il examine le projet personnel, afin de l'aider dans sa scolarité et ses choix d'études.

Il a un rôle déterminant lors de la réunion du dernier trimestre et émet des propositions d'orientation qui préparent la décision du chef d'établissement.

Présidé par **le chef d'établissement (ou son représentant),**

- des enseignants de la classe,
- **des deux délégués des parents d'élèves. Ils sont proposés par les responsables des listes de candidats ayant obtenu des voix lors de l'élection des représentants de parents d'élèves au conseil d'administration,** puis désignés par le chef d'établissement. Réglementairement, le nombre de parents délégués proposés au chef d'établissement par chaque tête de liste est proportionnel au nombre des suffrages obtenus lors de l'élection des parents d'élèves au conseil d'administration),
 - des deux délégués d'élèves élus par leurs pairs,
 - du conseiller principal d'éducation (CPE)

2 parents élus



CONSEIL DE CLASSE

Deux temps principaux découpent traditionnellement le conseil de classe.

Le premier est consacré **au groupe classe et à chaque matière.**

Le deuxième se penche **sur le cas de chaque élève.**

Les textes officiels indiquent que, lors du conseil de classe, " **l'évaluation ne saurait se borner à un simple constat chiffré. Il convient, en effet, de valoriser les acquis, même modestes, les savoirs maîtrisés, les capacités, les compétences, les talents, même non scolaires** ", notamment pour les élèves éprouvant des difficultés. Il est demandé de mettre l'accent sur leurs capacités et leurs acquis et de leur proposer des objectifs personnalisés. Chaque membre du conseil peut intervenir et apporter ses observations, voire ses explications, en particulier quand on note chez un élève une brutale chute des résultats, un changement radical de comportement

L'arrivée en 6eme

L'arrivée au collège, c'est une succession de nouveautés : nouveaux profs, nouvelles matières, nouveaux lieux, nouvelles règles...

- professeurs différents, et des salles de classe différentes,
- une équipe d'adultes importante pour assurer l'accueil;
 - Un self !
 - apprendre à se situer dans le collège,
- apprendre à s'organiser tout seul, gagner an autonomie dans son travail.
 - des clubs et des ateliers
 - une association sportive



Réunion de rentrée pour les parents et les enfants

Les associations de parents

QUESTIONS???



LA SECTORISATION DES COLLEGES



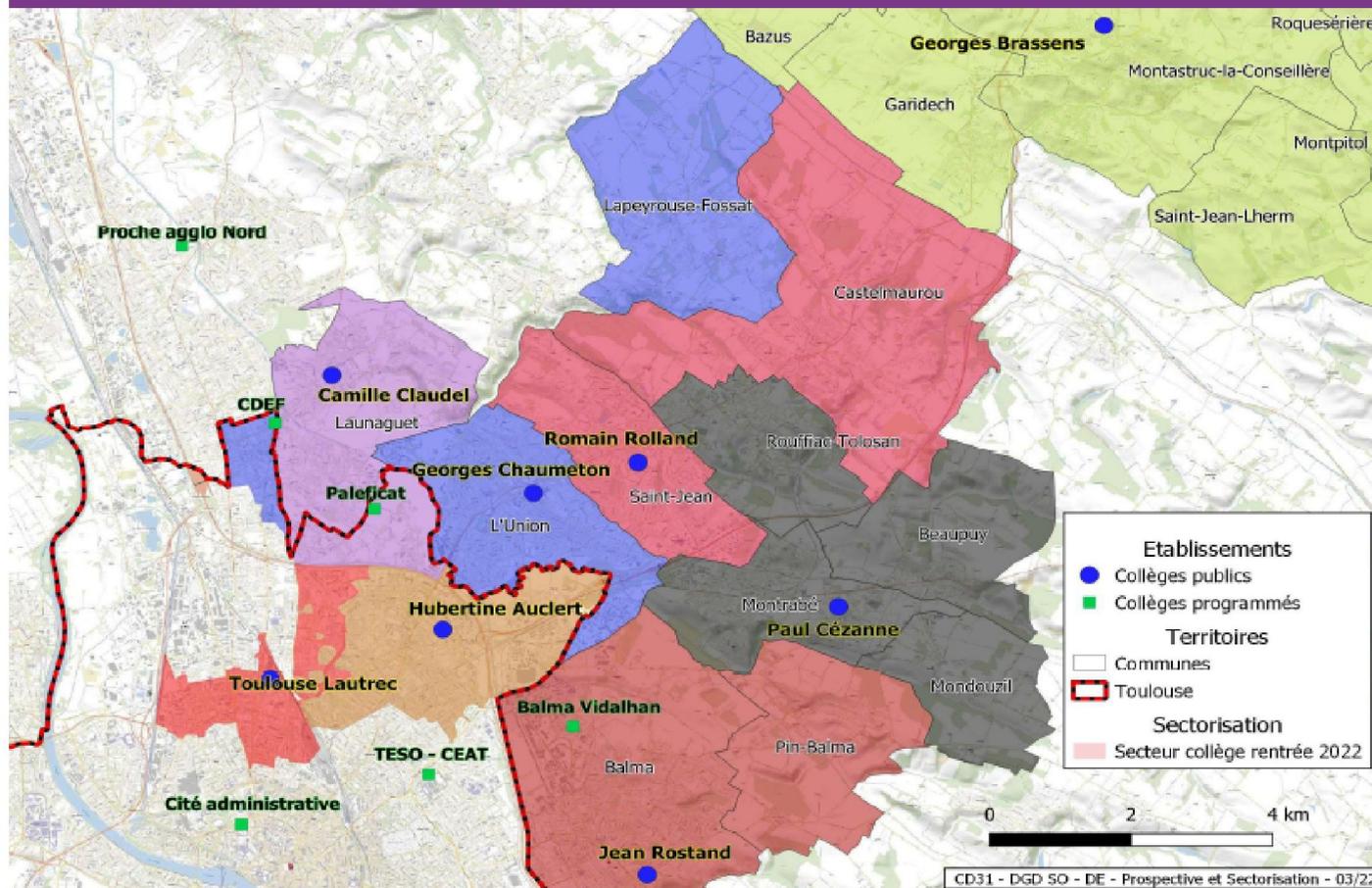
LA CARTE SCOLAIRE

La scolarisation des collégiens est une compétence partagée entre le Conseil départemental et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne (DSDEN 31).

- Le Conseil départemental arrête le secteur de recrutement des collèges,
- la DSDEN 31 procède aux affectations des élèves et décide des dérogations aux secteurs scolaires.

La Haute-Garonne connaît une croissance démographique exponentielle : le nombre de collégiens est ainsi passé de 38 000 à 60 000 élèves en 30 ans. Pour faire face à cette augmentation, le Département investit dans la construction de nouveaux collèges et la réhabilitation des bâtiments existants.

La sectorisation du territoire du Nord Est Toulousain





Depuis janvier 2017, le Conseil départemental a lancé, en collaboration avec le Rectorat de l'académie de Toulouse, un plan ambitieux d'amélioration de la mixité sociale dans les collèges haut-garonnais pour un budget de 56 millions d'euros.

L'objectif ? Lutter contre le déterminisme social en favorisant la réussite de tous. Une large concertation citoyenne a été mise en place pour accompagner ce projet.



- Un objectif central : **accueillir tous les enfants et garantir un bon climat scolaire**

Cela suppose :

- D'éviter la saturation des collèges
- D'améliorer la mixité au sein des collèges

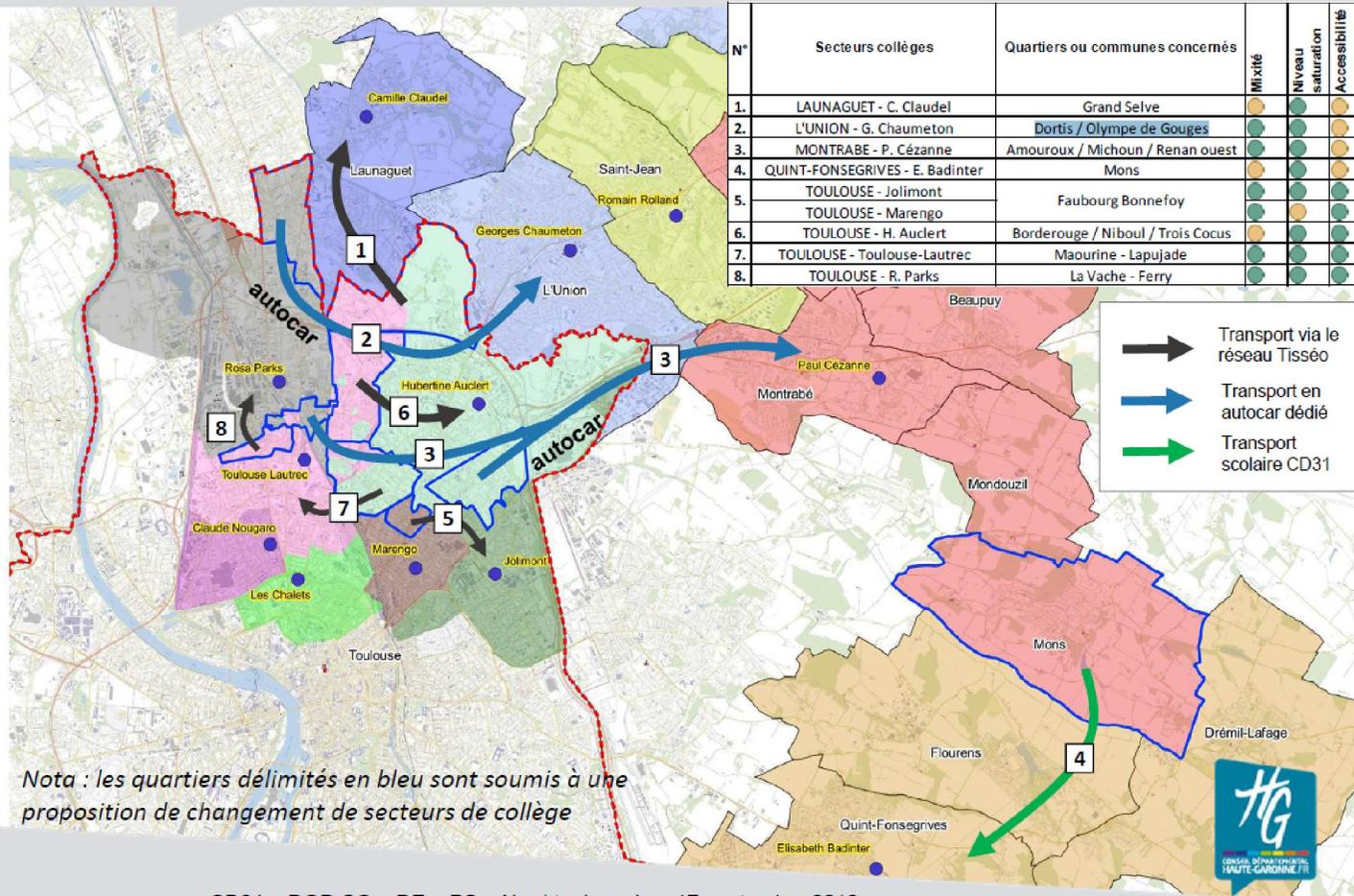
2019



Sectorisation actuelle (rentrée 2019) : Les projections d'effectifs en 2022

Collèges	capacité maximale	Constat 2018	Projections				Objectifs démographiques à atteindre
			2019	2020	2021	2022	
LAUNAGUET C. Claudel	660	361	386	408	433	471	↑
L'UNION G. Chaumeton (SGP)	960	644	660	693	714	736	↑
MONTRABE P. Cezanne	720	471	482	473	503	491	↑
QUINT E. Badinter	720	455	467	490	506	519	↑
SAINT-JEAN R. Rolland	780	674	690	711	716	731	↔
TOULOUSE C. Nougaro	378	309	304	305	321	314	↔
TOULOUSE H. Auclert	876	727	754	813	826	876	↓
TOULOUSE Jolimont	600	398	437	470	459	471	↑
TOULOUSE Lautrec (SGP)	699	578	631	718	767	809	↓
TOULOUSE Les Chalets	600	575	597	612	632	634	↓
TOULOUSE Marengo	360	352	354	369	392	397	↓
TOULOUSE Rosa Parks (SGP)	576	492	538	548	548	578	↓

Scénario 6



Scénario 6 : Les projections d'effectifs en 2022

Collèges	capacité maximale	Constat 2018	Projections				Atteinte de l'objectif démographique
			2019	2020	2021	2022	
LAUNAGUET C. Claudel	660	361	386	447	502	572	↑
L'UNION G. Chaumeton (SGP)	960	644	660	733	795	863	↑
MONTRABE P. Cézanne	720	471	482	507	562	607	↑
QUINT E. Badinter	720	455	467	518	567	605	↑
SAINT-JEAN R. Rolland	780	674	690	711	716	731	↔
TOULOUSE C. Nougaro	378	309	304	305	321	314	↔
TOULOUSE H. Auclert	876	727	754	758	720	713	↓
TOULOUSE Jolimont	600	398	437	474	470	488	↔
TOULOUSE Lautrec (SGP)	699	578	631	670	674	656	↓
TOULOUSE Les Chalets	600	575	597	612	632	634	↔
TOULOUSE Marengo	360	352	354	360	369	358	↔
TOULOUSE Rosa Parks (SGP)	576	492	538	509	475	466	↓

2021

Les projections d'effectifs et les IPS

Collèges	Capacité enseignement général		Constat Rentrée 2021			Projection Rentrée 2022			Projection Rentrée 2023		
	maximale	divisions	Enseignement général	SEGPA	Total général	Enseignement général	SEGPA	Total général	Enseignement général	SEGPA	Total général
BALMA Jean Rostand	990	33	783	54	837	742	54	796	745	54	799
LAUNAGUET Camille Claudel	660	22	467		467	485		485	487		487
L'UNION Georges Chaumeton	960	32	774	55	829	851	55	906	914	55	969
MONSTRUC Georges Brassens	870	29	671		671	684		684	683		683
MONTRABE Paul Cézanne	720	24	436		436	419		419	371		371
SAINT JEAN Romain Rolland	810	27	730		730	749		749	741		741
TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	784	28	651	52	703	640	52	692	655	52	707
TOULOUSE Hubertine Auclert	972	33	837		837	869		869	880		880

IPS* moyen : Collège d'accueil	2020	2021
BALMA Jean Rostand	115	116
LAUNAGUET Camille Claudel	103	104
L'UNION Georges Chaumeton	122	121
MONSTRUC Georges Brassens	130	131
MONTRABE Paul Cézanne	131	128
SAINT JEAN Romain Rolland	126	125
TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	90	85
TOULOUSE Hubertine Auclert	87	90

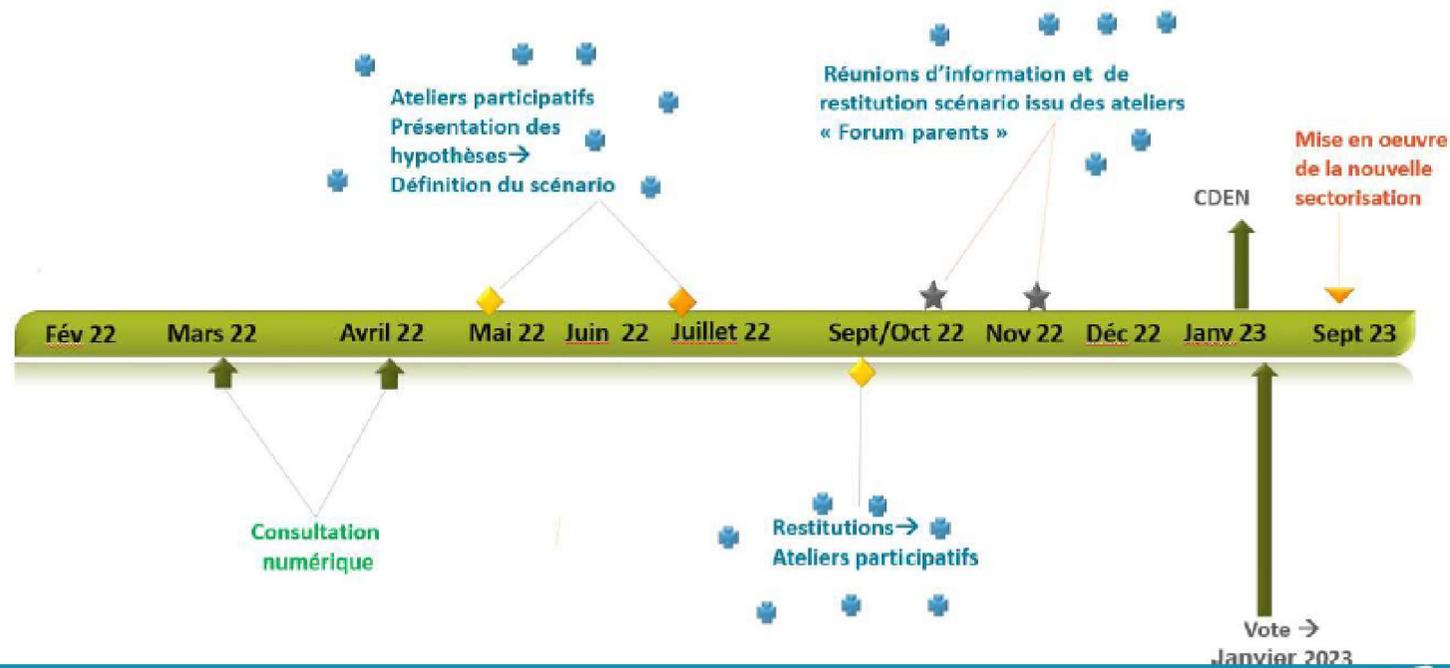
IPS* moyen : Secteur collège	2020	2021
BALMA Jean Rostand	117	119
LAUNAGUET Camille Claudel	106	106
L'UNION Georges Chaumeton	124	123
MONSTRUC Georges Brassens	129	131
MONTRABE Paul Cézanne	133	132
SAINT JEAN Romain Rolland	125	125
TOULOUSE Henri de Toulouse Lautrec	105	103
TOULOUSE Hubertine Auclert	98	101

IPS* : Indice de position sociale

Les perspectives

- **Rentrée scolaire 2023 : Mesure de sectorisation anticipant 2024**
- **Rentrée scolaire 2024 : Ouverture du collège Paleficat**
- **Rentrée scolaire 2025 : Ouverture d'un nouveau collège à Aucamville**

Calendrier et méthodologie de la démarche de dialogue citoyen



QUESTIONS???



Association des Parents d'Elèves Indépendants de l'Union

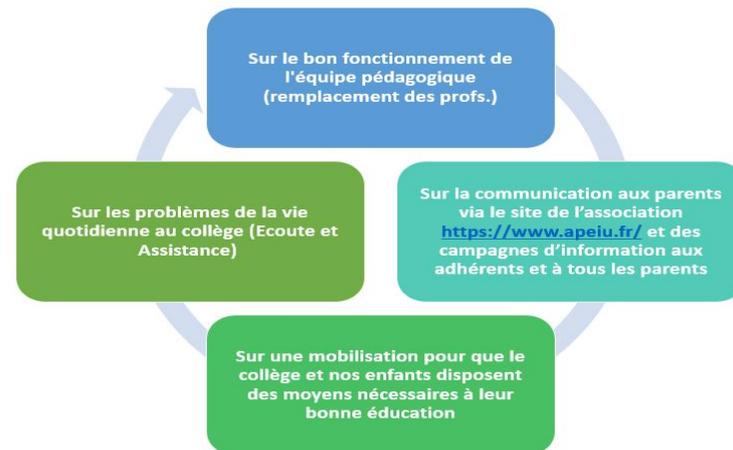
[apeiu.lunion@gmail.com](mailto:apeiou.lunion@gmail.com) APEIU

• C'EST VOTER POUR DES PARENTS AUTONOMES

(neutres politiquement et idéologiquement)

- **A**ttentifs à tout ce qui se passe dans l'établissement
- **P**réoccupés et investis pour l'avenir de nos enfants
- **E**ngagés dans notre rôle de représentant des parents
- **I**ndépendants nous ne représentons que les parents du collège
- **U**nis dans l'écoute et le dialogue que nous apportons

• Nos actions au collège sont axés :



L'équipe APEIU 2021/2022 du college Georges CHAUMETON



			TITULAIRES
Chrystelle HENRY 5 ^{ème} 4	Fabienne PAULIN 4 ^{ème} 3	Gilbert ROUQUET 4 ^{ème} 7	
			SUPPLEANTS
Isabelle COLOMBRES 5 ^{ème} 6	Véronique PERROT 4 ^{ème} 5	Véronique BRETON 5 ^{ème} 3 et 3 ^{ème} 7	
			
Isabelle JOULIE 4 ^{ème} 5	Marie-Noëlle CHIARLINI 4 ^{ème} 2	Stéphanie GARRIGOS 4 ^{ème} 6 et 6 ^{ème} 7	
			
Delphine COUEGNAS 3 ^{ème} 3 et 6 ^{ème} 5	Laure DUPRAT 4 ^{ème} 4	Alexandrine GERBIER 6 ^{ème} 8	
			
Muriel AUTHIE 5 ^{ème} 8	Marta QURIS 5 ^{ème} 9		

MERCI !!

